



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PROJETS DE RÈGLEMENT 2018-24, 2018-25, 2018-26, 2018-28 et 2018-29

AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le mardi 3 avril dernier, a adopté les projets de règlement ci-dessous décrits :

2018-24 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 et, à des fins de concordance, le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, dans le but d'agrandir la zone 797-Hb et de créer les zones 955-Ha et 956-Ha à même une partie des zones 788-DD et 796-Ha, d'autoriser dans les nouvelles zones ainsi créées la classe d'usage H-a (habitation unifamiliale isolée) et de fixer les normes d'implantation et de lotissement qui y seront applicables.

L'objet de ce règlement est de rendre disponibles au développement les terrains situés entre le boulevard Barrette au sud et à l'ouest, la rue Roy au nord et le boulevard Sabourin à l'est, en modifiant l'affectation et le zonage de l'endroit aux fins d'un nouveau secteur résidentiel projeté.

2018-25 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 et, à des fins de concordance, le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, dans le but de créer la zone 688-Hc à même une partie de la zone 700-Cb, d'autoriser dans cette nouvelle zone la classe d'usage H-k (multifamiliale comportant 6 logements et plus), et de fixer les normes d'implantation qui y seront applicables.

L'objet de ce règlement est de rendre disponibles au développement des terrains situés du côté est du boulevard Giguère, au nord de la 3^e Avenue, en modifiant l'affectation et le zonage de l'endroit aux fins d'un nouveau secteur résidentiel projeté.

2018-26 : Règlement amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, en agrandissant vers l'ouest l'aire d'affectation Cb (Commerce et service artériel et régional) à même une partie de l'aire d'affectation RN (Ressources naturelles) et amendant également, à des fins de concordance, l'annexe D du règlement de zonage 2014-14 en agrandissant en conséquence la zone 654-Cb à même une partie de la zone 647-RN adjacente.

L'objet de ce règlement est de faire correspondre la limite ouest du lot 2 551 477 du cadastre à celle de l'aire d'affectation et de la zone correspondante, laquelle est située de part et d'autre d'une partie boulevard Barrette au sud de la 3^e Avenue.

2018-28 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 882-Ca la classe d'usage 2089 *Industries d'autres produits alimentaires*, spécifiée dans la liste des codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel de l'évaluation foncière du Québec, édition 2012.

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné et concerne le secteur situé de part et d'autre de la 3^e Avenue et délimité approximativement par le boulevard Tétrault à l'est, la 4^e Avenue au nord-est, la 16^e Rue à l'ouest et l'avenue LaSalle au sud.

2018-29 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser à l'intérieur de la zone 836-Hb les classes d'usage H-b (unifamiliale jumelée) et H-d (bifamiliale jumelée).


L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné et concerne le secteur situé de part et d'autre des 13^e et 14^e Rues et délimité approximativement par le boulevard Armand-Gilbert au sud-ouest et les 6^e et 7^e Avenues au nord.

Ces projets contiennent des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ces projets de règlement le **lundi 7 mai 2018, à compter de 20 h**, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2^e Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera ces projets de règlement et les conséquences de leur adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ces projets de règlement, ainsi que les plans s'y rattachant, sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Val-d'Or, le 18 avril 2018.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière